DEPARTEMENT 49 MAINE ET LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017 -

COMMUNE DII **PUY-NOTRE-DAME**

Etaient présents: Mesdames, Messieurs MOUCHARD Patrice, AUGEREAU Hélène, GACHINIARD Eric, ISABELLON Isabelle, CIVRAIS Jean-Claude, TIXIER Floriane, MAINGRET Benoît, GIRARD Isabelle BONNET Marc, LEBASTARD Marie, COCHONNEAU Olivier.

Absents excusés: Mmes ROIGNANT Maryline, DENIS Christine, JOURDAIN Luc, BABIN José,

Madame Isabelle GIRARD a été désignée secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

1 - Urbanisme : approbation de la modification simplifiée du PLU de la commune du Puy Notre Dame par la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire – Avis préalable de la commune

Par délibérations du 22/01/2008, le conseil municipal a approuvé le Plan local d'Urbanisme (PLU).

En 2017, il est apparu nécessaire de modifier pour la 3ème fois, le PLU de la commune de Le Puy Notre Dame pour supprimer l'emplacement réservé pour équipement public n°4 pour la création d'une desserte de la zone d'urbanisation future Auc « Les Rateloires » dans le village de Cix au bénéfice de la commune.

La compétence «plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu» relevant de la Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire », celle-ci a été sollicitée en 2017 par la commune afin d'y procéder.

Le Conseil communautaire du 23/03/2016 ayant défini les modalités de la mise à disposition du projet de modification afin de recueillir les observations, propositions ou contre-propositions du public celleci a été organisée par arrêté 2017/047 AP du 14/03/2017 et s'est déroulée du 09/05 au 14/06/2017 inclus. Le public en a été informé par publication d'un avis dans la presse locale, sur le site Internet de la communauté ainsi que par voie d'affiches au siège de la communauté et en mairie du Puy Notre Dame. Aucune observation, proposition ou contre-proposition n'a été émise par le public.

L'avis des personnes publiques associées a été sollicité le 24/04/2017.

Le Conseil Régional des Pays de la Loire, la Direction Départementale de Maine-et-Loire, La Chambre des Métiers de Maine-et-Loire, (PPA) ont émis des avis favorables sans réserves et joints au dossier.

Le Président de la Communauté d'agglomération présentera le 28/09/2017 le bilan de cette mise à disposition devant le Conseil communautaire, qui en délibérera pour adopter le projet.

Conformément au code des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de la commune est requis préalablement à l'approbation de la modification simplifiée par le conseil communautaire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5215-20 et L5211-57,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-9 et L153-45 et suivants.

Vu l'arrêté du président de la Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » en date du 14 avril 2017 organisant la mise à disposition du projet de modification simplifiée N° 3 du PLU de la commune, Vu le dossier projet de modification simplifiée N° 3 du PLU mis à disposition du 09 mai au 14 juin 2017 Considérant qu'aucune observation, proposition ou contre-proposition n'a été émise par le public, Vu les avis des personnes publiques associées,

Accusé de réception en préfecture 049-214902538-20170911-1-DE Date de télétransmission : 12/09/2017 Date de réception préfecture : 12/09/2017 Considérant qu'il n'y a pas lieu de compléter ou de modifier le projet de modification pour tenir compte des avis, observations, propositions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable sur le projet de modification simplifiée N°3 PLU de la commune tel qu'il a été mis à disposition du public.
- CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Le registre est dûment signé

Convocation du : 04/09/2017

Nombre de Conseillers En exercice: 15 Conseillers Présents: 11 Pour copie certifiée conforme LE PUY NOTRE DAME, le 12 septembre 2017 Le Maire,